

Le Canada confirme son opposition à l'application du chapitre 3 de la loi Helms-Burton



La Havane, 5 avril, (RHC).- La ministre des Affaires étrangères du Canada, Chrystia Freeland, a fait clairement savoir à son homologue nord-américain, Mike Pompeo que son pays défendra les entreprises canadiennes légitimement implantées à Cuba si Washington décide d'appliquer le chapitre 3 de la loi Helms-Burton.

Le dit chapitre permet de poursuivre devant les tribunaux des États-Unis les entreprises faisant usage des propriétés nationalisées par le gouvernement révolutionnaire dans les années 60.

Mercredi, la cheffe de la diplomatie canadienne s'est réunie avec le secrétaire d'État nord-américain en marge de la réunion ministérielle de l'OTAN à Washington.

«La ministre a indiqué que le gouvernement du Canada défendra les intérêts des Canadiens réalisant des affaires et des investissements légitimes avec Cuba, si les États-Unis appliquent le chapitre 3 de la loi Helms-Burton » signale un communiqué rendu public ce jeudi à Ottawa.

Le Canada, le Mexique et plusieurs pays membres de l'Union Européenne ont affronté l'administration William Clinton en 1996 peu après l'approbation de la loi, pour éviter justement l'application de son chapitre 3.

L'affaire a été portée devant l'Organisation Mondiale du Commerce et le litige a abouti à l'engagement de la part des États-Unis de suspendre le dit chapitre en échange du retrait de la plainte.

En début de semaine, le chef de la diplomatie espagnole, Josep Borrell, a également exprimé l'opposition de l'Espagne à l'application de ce chapitre cherchant à décourager les investissements étrangers à Cuba.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/187681-le-canada-confirme-son-opposition-a-lapplication-du-chapitre-3-de-la-loi-helms-burton>



Radio Habana Cuba